

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE
Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
Mme Chantal MOCZADLO
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
Mme Christelle ABATE

Mme Isabelle BRUYNEEL
Mme Rosine CARILLO
TRAMIER
M. Pierre GAC
M. Jérémie JEAN
Mme Carole LAURENT
M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA
Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Edouard SCHMID
Mme Sandrine SAEZ
Mme Geneviève SIAUD
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

2023 PVL 072

**OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
VENTOUX RETRO VEHICULES – ANNEE 2023**

Rapporteur : Madame Christelle ABATE

Avec l'avis favorable de la commission animation vie locale réunie le 28 février 2023, le conseil municipal est appelé à entériner l'octroi d'une subvention à l'association Ventoux Rétro Véhicules pour l'année 2023 d'un montant de 1 500.00 €.

Le Conseil Municipal
Le Rapporteur entendu,
Délibère et décide

- **D'octroyer à l'association Ventoux Rétro Véhicules une subvention communale pour l'année 2023 d'un montant de 1 500.00 €**

- **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal**

Monsieur le Maire

F. TENON

*Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées
et que la délibération a été transmise en préfecture*



Vu la secrétaire de séance :
Mme Noëlla ROMMEL

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Rommel', is written over the printed name of the secretary.

Pour	21 - (Mme ROMMEL ne prend pas part au vote)
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023